

MAIRIE HABERE-POCHE - 74420

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Etaient présents : BRON Marc – COLLOUD Daniel - BOVET Evelyne - JACQUET Jacqueline – VAUDAUX-RUTH Yvan - BILDGEN Laetitia - BONNET Pierre – LETONDAL Vincent - SALAMON Gérard - VANDERBEQUE Tiffany. **Excusés** : CARRON Aline ayant donné pouvoir à VAUDAUX-RUTH Yvan – DELATTRE Frédéric – LAVOREL Danièle ayant donné pouvoir à BONNET Pierre – VANSON Julien. **Absente** : DELRUE Nelly.

La séance est ouverte. Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance précédente. Il est adopté à l'unanimité.

Madame Danièle LAVOREL représentant la commune au sein du Conseil d'Administration de la MARPA a fait savoir qu'elle ne pourrait plus assurer cette fonction. Madame Evelyne BOVET se propose pour la remplacer. Accepté à l'unanimité.

La prolongation du contrat de Madame RENAUD Martine, affectée à l'entretien de la salle polyvalente mais également à l'Agence Postale pour les remplacements, est acceptée à l'unanimité pour un temps de travail de 5/35èmes.

Monsieur Yvan VAUDAUX-RUTH, adjoint, invite les conseillers à participer à une réunion de travail **de restructuration du service technique** dont la date sera fixée prochainement.

Après avoir pris contact avec Monsieur le Maire de MIEUSSY pour **l'achat de la patinoire**, le prix proposé par ce dernier est de 6 500,00 euros TTC. Une discussion s'en suit sur l'emplacement qui serait plus opportun au Bois Noir. Cela impliquerait la réalisation d'une plate-forme mais également la mise en place d'un bungalow pour le rangement des patins. Après vote par 3 voix contre, 3 abstentions et 6 pour, l'achat de la patinoire installée au bois noir est acté. Un devis sera demandé pour le terrassement de la plate-forme. Quant au personnel à recruter pour le fonctionnement de l'activité, Monsieur le Maire interroge son conseil sur la possibilité de mettre à disposition la structure à un personne désireuse de la faire fonctionner. Pour cela il convient de vérifier si une délégation de service public est nécessaire. Affaire à suivre.

Monsieur le Maire évoque ensuite la réunion qui a eu lieu en Préfecture le 12 septembre dans le cadre du **transfert des compétences eau/assainissement à la Communauté de Communes de la Vallée Verte au 1er janvier 2018**. Cette réunion, rassemblant tous les partenaires concernés, a permis de rappeler le montage de ce transfert, tant administratif que financier. Les communes ont délégué cette compétence à la Communauté de communes de la Vallée Verte ; la CCVV déléguera ensuite cette compétence au Syndicat des eaux Rocailles Bellecombe qui réalisera les importants travaux nécessaires sur tout le territoire. Une part conséquente des frais restera à la charge des communes et afin d'absorber cette dépense, une augmentation des impôts sera nécessaire.

Monsieur Vincent LETONDAL s'inquiète du coût pour les usagers sachant que le prix de l'eau subira une augmentation du fait de ce transfert. Il souhaite que les projets proposés soient plus étudiés. Il rappelle que le conseil municipal était défavorable au transfert de la compétence eau. Monsieur le Maire répond que ce vote « contre » de la commune d'Habère-Poche a été rapporté à la communauté de communes mais la majorité des communes étant favorable, la décision d'HABERE-POCHE n'a pas été respectée. Monsieur LETONDAL souhaite également que soit fait un bilan des

effectifs des employés travaillant sur les services eau assainissement des diverses communes de la vallée verte.

Il est ensuite décidé de **renouveler notre adhésion au S.Y.A.N.E pour l'achat groupé d'électricité** utilisé uniquement pour les remontées mécaniques.

Accepté également, **le versement de l'indemnité de conseil à notre trésorière**, Madame Catherine ARLY pour l'année 2017.

Puis une **convention de mise à disposition de locaux communaux** établie entre la commune et l'Association Festi'val, préparée par Monsieur Vincent LETONDAL et retravaillée par Monsieur le Maire, est ensuite lue au conseil municipal et approuvée à l'unanimité. Il est décidé d'adapter ce document aux autres associations de la commune utilisatrices de locaux mais également pour les locations de salles communales aux particuliers.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau 2016 ainsi que le plan d'actions de réduction des pertes en eau sont présentés au conseil municipal et approuvés à l'unanimité.

Pour conclure :

Monsieur le Maire

- ° propose de répondre favorablement à la demande de l'Association des Maires de Haute-Savoie pour le versement **d'une aide à une association portant secours aux sinistrés de l'ouragan IRMA**. Accepté pour un montant de 300 euros,
- ° signale que les travaux du **local qui accueillera Anim'Habères Jeunes** sont terminés. L'inauguration est prévue le vendredi 6 octobre à 18h15. La question se pose quant au déménagement de la bibliothèque : une salle est disponible dans l'ancienne école maternelle mais certains conseillers privilégient une salle de classe de l'ancienne école primaire.
- ° dit que **la sortie des personnes âgées** aura lieu le 14 octobre à COGNE dans le Val d'Aoste.

Madame Jacqueline JACQUET, adjointe, rapporte la réunion de la commission urbanisme du mardi 26 septembre concernant la **révision du Plan Local d'Urbanisme** en présence de Monsieur BENOIT de l'Atelier du Triangle. Il sera proposé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal de prendre position pour décider de la suite à donner.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 18 octobre 2017 à 19h30.

Fait à Habère-Poche, le 4 octobre 2017
Le Maire, Monsieur Marc BRON

